

retardé longtemps l'examen des autres parties de la résolution. Sans un règlement politique, que le stimulant de la peur aurait pu faire accepter, notre résolution, du moins telle que je la vois, ne pourra peut-être pas assurer une paix durable et réelle. Il nous faut des actes, et non pas seulement pour mettre fin aux combats, mais pour faire la paix.

Une autre chose manque à cette résolution, que des orateurs ont également signalée avant moi. Les forces armées d'Israël et de l'Égypte vont se retirer, ou si vous voulez vont revenir, aux lignes de l'armistice; ensuite, il est probable qu'elles vont de nouveau se faire face dans une tension de peur et de haine. Et après? Où en serons-nous dans six mois? Devrons-nous revivre les mêmes événements? Reviendrons-nous au même point qu'auparavant? Ce n'est pas ainsi que nous pourrions assurer notre sécurité, ni même un état de choses tolérable; ce serait retourner à la terreur, aux effusions de sang, aux luttes, aux incidents, aux accusations et aux contre-accusations, et finalement à une nouvelle explosion que la Commission d'armistice des Nations Unies se trouverait impuissante à empêcher, et sur laquelle elle ne pourrait peut-être même pas faire une enquête.

J'aurais donc aimé voir incorporer dans la présente résolution,—ce qui a déjà été mentionné dans des discours précédents,—une clause aux termes de laquelle le secrétaire général serait autorisé à prendre des dispositions, en consultation avec les gouvernements membres, en vue de constituer une force des Nations Unies assez considérable pour sauvegarder la paix à ces frontières pendant qu'un règlement politique sera en voie de négociation. Je regrette profondément que le temps ait manqué pour donner suite à cette idée, que le représentant du Royaume-Uni a avancée également dans son premier discours, et j'espère que même à l'heure actuelle, lorsque la résolution aura été mise en œuvre complètement, il ne sera pas trop tard pour prendre cette question en considération. Mon Gouvernement serait heureux de recommander que le Canada fournisse un contingent à cette force des Nations Unies, force de pacification et de police d'un caractère vraiment international.

Nous avons un devoir à accomplir dans la situation actuelle. Nous avons aussi,—ou est-ce que je devrais dire plutôt: "nous avions"?—l'occasion d'agir. Notre résolution porte sans doute sur un aspect particulier de notre devoir, sur un aspect urgent, affreusement urgent. Mais, telle que je la comprends, elle ne fait rien pour saisir cette occasion qui, si on l'avait saisie, aurait pu apporter une part de paix authentique et une existence acceptable, ou l'espoir d'y atteindre, aux populations de cette partie-là du monde. Le temps nous a manqué pour saisir cette occasion. Ma délégation a donc estimé qu'à cause de l'insuffisance de la résolution à cet égard, elle ne pouvait que s'abstenir de voter.

J'espère qu'en ce qui concerne ces questions essentielles nous sortirons bientôt de l'impuissance et que nous pourrions nous attaquer au fond même du problème.

Prenant la parole à la suite du délégué canadien, M. J. F. Dulles, secrétaire d'État des États-Unis, a déclaré:

Je sais que la résolution était loin d'être parfaite et loin d'être satisfaisante pour nous tous, moi-même y compris peut-être. J'étais d'avis que nous nous trouvions en face d'une situation où il était de la plus haute importance d'agir promptement.

J'ai dit, en commençant, qu'il importe d'adopter une politique positive et qu'il ne faut pas nous contenter de revenir à l'état de choses antérieur. M. Pearson, représentant du Canada, a parlé assez longuement sur ce point et je tiens à affirmer que je suis entièrement d'accord avec lui; non seulement moi-même mais aussi le président Eisenhower avec lequel je me suis entretenu, il y a quelques heures, de cet aspect de la question. C'est là une phase de la situation que nous jugeons de la plus haute importance, et la délégation des États-Unis serait vraiment très heureuse si la délégation du Canada formulait et présentait dans le cadre des délibérations actuelles une proposition concrète s'inspirant des idées exprimées par M. Pearson.

Des discussions et des événements qui ont alors suivi, trois thèmes principaux se dégagent; nouvelles résolutions "de cessez-le-feu et de retrait" inspirées de la proposition des États-Unis en date du 1^{er} novembre; tentatives faites par l'Union soviétique pour qu'il soit recouru à d'autres formes d'action; définition